

**PROJET DE CONSTRUCTION
D'UNE AUTOROUTE DANS L'AXE DE LA ROUTE 185
ENTRE RIVIÈRE-DU-LOUP ET LA FRONTIÈRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK,
TRONÇON CABANO-NOUVEAU-BRUNSWICK**

**RAYONS DE COURBES EXISTENTES ET PROJETÉES
DU KM 20,8 AU KM 22,5**

Direction du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Novembre 2006

Les rayons et les angles des tangentes sont précisés pour la route 185 actuelle et l'autoroute 85 proposée sur la figure jointe intitulée « Courbes_km21_23. On remarquera que le rayon de la courbe de l'autoroute proposée est plus court ($R=900$ mètres) que celui de la route actuelle ($R=1\ 070$ mètres). Le rayon de 900 mètres est toutefois supérieur au rayon minimum prescrit dans les normes pour une vitesse de base de 110 km/h. Ce rayon est donc sécuritaire et confortable pour les usagers.

C'est l'axe de la tangente entre les km 20 et 21,5 qui a défini le tracé de l'autoroute dans ce secteur. L'objectif visé était alors la protection du milieu bâti établi au km 20, le long des chemins du Lac et Neuf. On peut comprendre qu'en prolongeant vers le sud l'axe de l'autre tangente, entre les km 22,5 et 25, la tangente située entre les km 20 et 21,5 aurait été déportée vers l'est, sur le milieu bâti établi au km 20.

L'axe de la tangente entre les km 22,5 et 25 a été établi de manière à réutiliser, de façon optimale, l'emprise de la route 185. Ce scénario de réutilisation maximale de la route 185 pour l'emprise de l'autoroute répondait à une demande du milieu (résidents du chemin du Lac et élus de NDDL) qui préférait voir améliorer le chemin du Lac pour qu'il devienne la voie de desserte est de l'autoroute plutôt que de conserver la route 185 actuelle qui aurait représenté des coûts annuels d'entretien supplémentaires pour la municipalité de NDDL.